



**Rapport de la commission
ad hoc du conseil communal de Villeneuve
Sur le
PREAVIS N° 04/2018**

Remplacement de la conduite d'eau potable du Vallon de la Tinière, mise en place d'une installation d'ultrafiltration, de turbinage et réhabilitation des captages.

Président : Lionel Turrian

Rapporteur : Julien Opliger

Membres : Francine Burri
Nicolas Riesen
Daniel Fernandes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 3 avril 2018 en présence de M. Michel Oguey, délégué de la Municipalité en charge du préavis. Elle le remercie pour sa disponibilité et pour ses explications sur le dossier. Cette dernière s'est également réunie une seconde fois le 15 juin 2018 afin de finaliser le dossier.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que cette commission s'est penchée sur les questions techniques et non financières de ce projet, laissant ce point à la commission des finances.

Premièrement, suite à l'annonce du plan directeur sur la distribution de l'eau, la commune de Villeneuve s'est vue fortement encouragée à améliorer la qualité de son eau. En effet, comme la commission a pu le remarquer, il est grand temps d'opérer un grand renouvellement de nos installations datant de plus de 100 ans ainsi que de notre technologie de chlorification qui a fait ses preuves mais qui est considérée, désormais, comme dépassée.

Le mardi 29 mai, la commission a eu l'occasion de visiter les installations de captage des différentes sources de notre commune. Nous avons pu observer que certaines d'entre elles étaient inefficaces car le débit de la source est supérieur à la capacité d'écoulement des tuyaux. D'autres ont subi des dégâts importants lors des dernières fortes intempéries et ont ainsi besoin d'être réhabilitées. Une amélioration de ces captages permettra donc d'augmenter la quantité d'eau récoltée de nos sources et d'améliorer donc notre approvisionnement en eau.

Concernant nos installations, elles captent en moyenne 1390 litres par minutes. Les nouveaux captages permettront de récolter plus de 3000 litres minutes dans les périodes de grande pluie. En sachant que le besoin de la commune est de 2175 litres par minutes et que nous dépensons annuellement plus de CHF 200'000 pour acheter de l'eau à EPUDEHL, nous pouvons donc envisager d'atteindre une autonomie quasi totale sur l'année.

En ce qui concerne la conduite d'eau du Vallon de la Tinière, qui date de bientôt plus d'un siècle, elle perd en efficacité car beaucoup d'eau s'échappe à travers plusieurs fissures. Cette perte d'eau est estimée à 20-30% de la capacité total.

Un deuxième argument majeur est l'amélioration de la qualité de l'eau par le système d'ultrafiltration. Selon l'inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, nous sommes priés de préparer un projet de filtration de l'eau. Si tel n'est pas le cas, nous nous verrions obligé de procéder à des déviations automatiques des eaux hors du système car elle n'est pas d'une assez bonne qualité selon les normes. En effet, la technologie de chlorification est de moins en moins valorisée et les communes, comme Roche dernièrement, tendent à mettre en place des systèmes de micro-filtration qui ont fait leurs preuves.

Dans ce préavis, il est également question d'un système de turbinage qui nous permettra de vendre l'énergie créée à des partenaires commerciaux générant ainsi un revenu estimé de CHF 51'660. Dans l'hypothèse où ces partenaires décideraient de rétracter le contrat pour quelconques raisons, nous aurions une source d'électricité supplémentaire utilisable pour les bâtiments communaux. Dans ce préavis, rappelons qu'il est également question de créer une défense incendie efficace pour la zone de Plancudrey.

En ce qui concerne les différentes questions de la commission, elle a vérifié en premier lieu, les partenaires avec lesquels la commune va opérer. Ceux-ci ont été correctement choisis selon des critères que la commission juge justifiés. Il est à noter que différentes subventions seront perçues, celle de l'ECA notamment. Précisons également que les différents travaux de ce préavis auront un coût amoindri s'ils sont effectués dans un ordre chronologique bien défini et qu'en cas de démarrage rapide de ces derniers, nous pourrions les faire avant la réfection de la route, les budgets ayant été approuvés par le groupe forestier. Le passage des machines, camions et conduites pouvant se faire dès lors sans soucis par rapport au revêtement existant.

Pour toutes les raisons susmentionnées et afin de débiter un projet de grande envergure pour favoriser la qualité et l'autonomie d'une denrée vitale pour l'avenir de la population Villeneuvoise, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

1. D'autoriser le projet de remplacement de conduite, de microfiltration, le turbinage et la réhabilitation des captages tel que décrit dans le présent préavis ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 9'390'000.00 TTC ;



3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt, aux meilleures conditions du marché,
4. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement net sur 30 ans, de manière linéaire, par rubrique (810 + à créer).

Au nom de la Commission ad hoc :

Villeneuve le 25 juin 2018

Le Président

Lionel Turrian

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lionel Turrian', written over the printed name.

Le Rapporteur

Julien Oppliger

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Oppliger', written over the printed name.

